



## POLITIQUE ACADEMIQUE D'AFFECTATION EN LYCEE - ANNEE 2022-2023

**Destinataires :**

Madame l'Inspectrice d'académie et Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les IEN IO  
Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

**Référence(s) :**

**Code de l'éducation articles D331-23 à 45, D331-46 à 61, D341-1 à 39, R451-5 à 9**  
**Circulaire de rentrée 2022, bulletin officiel 26 du 30/06/2022**  
**Calendrier 2023 des examens, bulletin officiel 35 du 22/09/2022**

Politique régionale d'accompagnement à l'orientation, circulaire de région académique du 05/11/2020  
Prévention et lutte contre le décrochage scolaire, circulaire de région académique du 28/10/2021

Dossier suivi par : M. CASSAR, Mme RENARD DRAIO et l'équipe académique des IEN.IO  
Mail : [ce.draio@region-academique-paca.fr](mailto:ce.draio@region-academique-paca.fr) Tél DRAIO : 04 42 91 70 15

## Affectation en 2<sup>nd</sup>e option arts du cirque

### Procédure

Le lycée Frédéric Joliot-Curie ouvre à la rentrée 2023 l'option arts du cirque en classe de seconde.

Cette option est ouverte prioritairement aux futurs élèves de seconde générale qui souhaitent poursuivre une spécialité arts du cirque au baccalauréat.

L'option, constituée de 6 heures en seconde constitue en effet une entrée en matière importante pour découvrir la pratique des différentes disciplines de cirque en lien avec la culture du cirque contemporain, son histoire et ses esthétiques.

Il n'est pas forcément nécessaire d'avoir une pratique antérieure des arts du cirque. Il faut aimer s'engager physiquement et avoir une curiosité pour les arts en général.

Pour s'inscrire, l'élève doit télécharger le dossier d'inscription sur le site du lycée Joliot Curie d'Aubagne et le renvoyer avant le 11 avril 2023.

Les élèves seront sélectionnés selon leur parcours sportif et artistique, leur dossier scolaire et leur motivation à suivre un tel enseignement.

Les élèves et leurs familles peuvent obtenir des informations supplémentaires en demandant un rendez-vous auprès de l'équipe pédagogique du lycée.

**Rencontre avec l'équipe pédagogique le mercredi 29 mars**, un temps de rencontre privilégié sera organisé pour présenter le cursus arts du cirque au lycée de 12h30 à 15h en présence de l'équipe pédagogique et d'Archaos, pôle national cirque, structure partenaire de cet enseignement.

Durant ce temps privilégié, les élèves pourront rencontrer des artistes et voir des élèves pratiquer les différentes disciplines de cirque.

Ce n'est pas un temps obligatoire pour candidater.

Cette rencontre aura lieu au **gymnase Mésonès, traverse de la vallée à Aubagne.**

La saisie des vœux est assurée par les établissements d'origine (Affelnet) ou par les familles via le Service en ligne Affectation.

Les candidats seront sélectionnés sur dossier.

Après les épreuves de sélection, le lycée transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la 2de GT**. Dans ce cas, l'établissement ou la famille (via le Service en ligne Affectation) saisit le vœu correspondant.

Les listes principales et complémentaires sont également transmises par le lycée d'accueil à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

L'affectation des élèves hors secteur se fera après étude des services de la DSDEN et sous réserve des capacités d'accueil de l'établissement.

## Etablissement et calendrier

**Lycée Frédéric Joliot-Curie, Aubagne** Tél :04 42 18 51 40

**Option arts du cirque**

<https://www.lyc-joliotcurie.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article2245>

<https://www.lyc-joliotcurie.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article2245>

Envoi du dossier par mail à [ce.0131549n@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0131549n@ac-aix-marseille.fr) en un seul fichier PDF

Limite de dépôt de dossier : **11 avril 2023** par voie postale ou électronique.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*